COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR
DU 29 JANVIER 2014

Etaient présents : Monsieur BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON, adjoints
Mme BERNARD, M. DEMANCHE, M. AUCAMUS, Mme IENZER, M. POLY, M. JOVET, Mme DEBRAND, conseillers

Absents :
Mme BOSTYN, procuration à M. BOHAIN,
M. DROUARD, procuration à M. GUILBERT,
M. DE LA GRAVIERE.

Le compte-rendu 28 novembre 2013 était adopté à l'unanimité.

1) FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE DE L'YONNE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus que le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural (SIER) de la Région de Courson-les-Carrières auquel la commune était adhérente est dissout par arrêté préfectoral le 31 décembre 2013.

Monsieur DEMANCHE pose la question : y aura-t-il des économies d'échelle avec cette fusion ? Monsieur Le Maire répond que non, cela coûtera plus cher.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de transférer les compétences éclairage public et les compétences concernant les travaux d'éclairage public de la commune de Châtel-Censoir à la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne (SDEY) dont les bureaux sont domiciliés 4 avenue Foch – 89000 AUXERRE, à compter du 1er janvier 2014. Le transfert de ces compétences entraînera, de fait, le transfert des réseaux d'éclairage public de la commune de Châtel-Censoir au SDEY.

2) PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIES

Le Conseil Municipal décide de participer à partir du mois de janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

Le Conseil Municipal décide de verser une participation mensuelle de 27,00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée.

Le Conseil Municipal décide de verser une participation mensuelle de 5,00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

3) PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE DE LA COMMUNE DE CLAMECY

Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de cantine de la commune de Clamecy pour l'année scolaire 2012/2013 concernant un enfant de Châtel-Censoir scolarisé au CLIS à Clamecy. Cette participation s'élèverait à 296,40 €, sous réserve du montant définitif.

4) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE CLAMECY

Le Conseil Municipal accepte de régler la participation aux frais de fonctionnement des écoles de la commune de Clamecy pour l'année scolaire 2011-2012 pour l'enfant BORN Alicia domiciliée à Châtel-Censoir et scolarisée au CLIS à Clamecy. Cette participation s'élèvera à 286,00€.

5) FINANCEMENT DU VOYAGE DE L'ECOLE PRIMAIRE POUR 2014

Le Directeur d'école de Châtel-Censoir informe que la classe de CM1-CM2 projette un voyage découverte du milieu montagnard et la pratique d'activités sportives dans le Parc Naturel du Haut Jura, du 12 au 16 mai 2014. Le Directeur d'école sollicite une participation communale pour les enfants domiciliés et scolarisés à Châtel-Censoir.
Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 120,00 € par élève pour ce voyage prévu pour 12 enfants ou plus si d'autres écoliers rejoignent cette classe en cours d'ici le 12 mai 2014.

6) LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL

Le Conseil Municipal accepte de louer dès le 1er avril 2014 le garage communal N° 2 situé route d'Asnières à Madame Nicole HENCELLE.

7) REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE QUATREM

Le Conseil Municipal accepte les remboursements de l'assurance QUATREM ASSURANCE COLLECTIVITES et autorise le Maire à encaisser ces sommes qui concernent les arrêts maladies de Monsieur Christian DUPONT pour un montant de 4024,89 €.
Il accepte également le remboursement concernant l'arrêt maladie de M. Pierre ROLLAND pour un montant de 125,49 €.

8) AMENAGEMENT DU CPI A CHATEL-CENSOIR

Le Maire présente le projet de convention entre la commune de Châtel-Censoir et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne qui vise à définir les conditions techniques et financières de l'aménagement du bâtiment pour le Centre de Première Intervention de Châtel-Censoir.
Le Conseil Municipal valide cette convention et autorise le Maire à la signer. Il accepte la participation financière du SDIS à hauteur de 50 000,00 € pour l'aménagement du CPI.

9) GERANCE DU CAMPING MUNICIPAL 2014

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de la gérance du camping pour 1 an, à compter du 15 avril 2014 et facturera un loyer mensuel de 300,00 € pour les mois de mai, juin, juillet, août et septembre 2014 ; les charges d'électricité et de gaz seront facturées au coût réel, en fonction de la consommation sur toute la période du contrat ; l'abonnement et la consommation d'eau sera réglée à VEOLIA directement par la gérante. Les élus acceptent de confier cette gérance à Mme Anita JUMEAU.

10) SUCCESSION HENRI BONNERON

Le Maire informe les élus que suite au décès de Monsieur Henri BONNERON survenu le 13 mai 2013, ce dernier a souscrit auprès de CNP Assurance un contrat d'assurance et a nommé la commune de Châtel-Censoir légataire universel des biens mobiliers et immobiliers dépendant de sa succession. Le Conseil accepte de recevoir le montant du contrat d'assurance et autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à cette succession.

11) DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION DE MANEGES

Le Maire présente les courriers concernant les demandes d'installation de manèges à l'occasion de la fête de la Saint Potentien. Le Conseil Municipal accepte que les forains s'installent sur la place centrale du village et décide d'attribuer à chacun la même somme qu'en 2013.

12) COURRIER DE M. DEMANCHE

M. DEMANCHE souhaite que la question de la pérennité d'un médecin à Châtel-Censoir et par conséquent de la pharmacie soit inscrite à l'ordre du jour de ce conseil. M. BOHAIN indique que les travaux de rénovation du bâtiment Guillon ne vont pas tarder à débuter.
D'autre part, le Président de la Communauté de Communes du Vézelien a proposé que la commune de Châtel-Censoir rachète le bâtiment, propriété actuelle de la CCV. M. DEMANCHE dit qu'il faut trouver une solution communale. Il faut que l'on crée un cabinet médical, il faut que l'on soit prêt pour accueillir un médecin et « *pas que l'on soit dépendant de je ne sais quoi ou de je ne sais qui* ». Il faut entamer ce chantier avec les entreprises pour faire un cabinet et un logement au-dessus.

13) BAIL PRECAIRE A LA SOCIETE SARL ACACIAS

Le Maire fait part aux élus que pour des raisons de manque de commandes à long terme de leur donneur d'ordre en raison de la conjoncture économique, la Société SARL ACACIAS ne souhaite pas acheter l'immeuble communal cadastré AC N° 626 situé 46 rue du Colonel Rozanoff dans lequel ils exercent leur activité professionnelle. Toutefois, le bail étant arrivé à son terme le 31 août 2013, et l'entreprise occupant toujours les locaux, un nouveau bail précaire d'un an sera signé entre la commune de Châtel-Censoir et SARL ACACIAS ; il débutera le 1er septembre 2013 pour se terminer le 31 août 2014 ; le montant du loyer est fixé à 600,00 € par mois.

14) REMPLACEMENT DE L'ADJOINT D'ANIMATION A LA CANTINE SCOLAIRE

Suite à la démission de Mlle TOUSSAINT de son poste d'Adjoint d'Animation à la cantine scolaire, le Conseil Municipal accepte d'engager Mme BELLANCOURT, à compter du 3 février 2014 pour 1h30 par jour pendant les périodes scolaires.

15) DEGATS SUR LA PISTE FORESTIERE EN FORET COMMUNALE DE CHATEL-CENSOIR

Le Maire informe les élus que l'Office National des Forêts a interpellé la Municipalité sur le fait que Monsieur Jean-Luc DEJUCQ, exploitant forestier domicilié à Avrigny, commune d'Asnières sous Bois a emprunté sans autorisation de la commune de Châtel-Censoir la piste forestière communale. L'agent de l'ONF a constaté les dégâts. Une remise en état de cette piste s'impose. Mme MERRET, agent de l'ONF va envoyer un courrier à Monsieur Jean-Luc DEJUCQ afin de lui demander la remise en état de la piste.
Le Conseil Municipal décide de demander une indemnité de 100 € à Monsieur Jean-Luc DEJUCQ pour avoir emprunté sans autorisation la piste appartenant à la commune. Cette indemnité sera réclamée par titre de recette sur le budget communal.

16) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LE VVF DE CHATEL-CENSOIR

Le Conseil Municipal accepte de louer la salle polyvalente au VVF de Châtel-Censoir, du jeudi 28 mai 2014 au samedi 30 mai 2014 pour la somme de 185,00 €.

17) DIVERS

Père Jean TRIBUT, remercie, au nom des prêtres de l'Avallonnais, le prêt de la salle du Conseil Municipal pour la réunion du 10 décembre 2013.

Le Maire va prendre un arrêté concernant les biens vacants des propriétaires M. VEZZOLI et de Mme BACHELIN veuve VEZZOLI décédés depuis plus de 30 ans. Il s'agit d'incorporer ces biens présumés vacants dans le domaine communal. Cette situation sera constatée après avis de la commission communale des Impôts, par l'arrêté du Maire. Afin de respecter la procédure constatant que le bien est présumé sans maître, cet arrêté sera affiché pendant 6 mois puis notifié au Préfet.